

Entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire

Article 5. Résiliation de l'entente par le Parent

Le **Parent** peut mettre fin en tout temps à la présente entente en envoyant un avis au **Prestataire** conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Un modèle d'avis est fourni en annexe de la présente entente.

La présente entente est résolue de plein droit à la date où il est mis fin à l'entente de services de garde conclue entre les parties.

Article 6. Dispositions particulières

La présente entente doit être signée en double exemplaire et les obligations du **Parent** ne débutent que lorsque ce dernier en a reçu une copie signée.

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI
SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

(Contrat accessoire de louage)

« Le présent contrat est accessoire du contrat de louage de services à exécution successive conclu le _____ (insérer ici la date de signature de l'entente de services de garde par le parent).

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucuns frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) le prix de location du bien ou des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit **50 \$**, soit une somme représentant au plus **10 %** du prix des services qui ne lui ont pas été fournis ou du prix de la durée de location non écoulée.

Dans les **10** jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **190 à 196** et **207** de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur ».

Signatures

_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du Parent
_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du Prestataire (personne autorisée)